



## Compte rendu des décisions du Bureau du 29 octobre 2012

1. Organisation de la prise de compétence espaces verts pour toutes les communes au 1<sup>er</sup> janvier 2013.
2. Proposition de modification de la réglementation de la communauté pour la mise en souterrain des réseaux.
3. Exercices PPI sur les plateformes Induslacq et Pardies
4. PLR : présentation du diagnostic du patrimoine non protégé.
5. Demande de subvention de l'entreprise TIGF pour la participation aux frais de transport des scolaires du territoire de la CCL afin de visiter l'exposition « Les nouveaux chemins du gaz, enjeux d'un chantier au fil des territoires » à ARTHEZ-DE-BEARN, exposition organisée par TIGF et réalisée par Lacq Odyssee.
6. Association CABL : demande de mise à disposition du service de distribution de la communauté de communes de Lacq pour la distribution de son magazine.
7. Point sur la fusion entre la CCL, la CCCO et la commune de Bellocq : compte rendu de la réunion du groupe de travail « fusion » du 25 octobre.
8. Information au Bureau concernant l'attribution de marchés

-----

### **1. ORGANISATION DE LA PRISE DE COMPETENCE ESPACES VERTS POUR TOUTES LES COMMUNES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013.**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le service espaces verts comptera, en plus de ses 140 hectares actuels, 45 hectares de tonte et 35 hectares de fauchage (zones d'activités, réserves foncières) relatifs aux surfaces enherbées des 31 communes des anciennes communautés de communes de Lagor, Arthez-de-Béarn et Monein.

Ces nouvelles surfaces ne pouvant être totalement entretenues en régie, un nouveau fonctionnement est proposé, proposant qu'un tiers environ d'entre elles soit confié à des entreprises privées.

*Le bureau émet un avis favorable, suivant en cela l'avis de la commission aménagement.*

### **2. PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION DE LA COMMUNAUTE POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX.**

Après rappel de la procédure, les propositions de modification de la réglementation pour la mise en souterrain des réseaux sont exposées au Bureau :

- 1°) **Pour le réseau basse tension** : la CCL prendrait à sa charge uniquement la dépense subventionnable du SDEPA : environ 90 000 € TTC de travaux (soit une longueur de 350 à 400 ml). Outre les 78 % de cette somme pris en charge par le SDEPA, la communauté continuerait de rembourser, pour cette seule tranche, les 22 % restant à la charge de la commune (environ 20 000 € à 22 000 €). Si le programme demandé par la commune comprend des tranches de travaux supplémentaires, ce surplus serait financé en totalité par la commune concernée, le SDEPA ne participant qu'à la 1<sup>ère</sup> tranche.

Il est rappelé que pour tous travaux sur ce réseau, la commune, avant de délibérer sur leur estimation, devra obtenir l'accord de la communauté.

- 2°) **Pour le réseau de fibre optique** : prise en charge soit par le Conseil général, soit par la communauté de communes de Lacq dans le cas où le projet est prévu dans son schéma d'ingénierie, avec une opération prévue au budget.
- 3°) **Pour les réseaux télécommunications et éclairage public** : au titre de ses compétences en la matière, la communauté de communes de Lacq finance ces 2 réseaux (France Télécom et éclairage public) dans sa totalité (tranche subventionnable SDEPA et supplément de tranche).

*Le Bureau émet un avis favorable. Ce règlement sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.*

### **3. EXERCICES PPI SUR LES PLATEFORMES INDUSLACQ ET PARDIES**

Les communes d'Abidos, Artix, Lacq-Audéjos, Lagor, Mont, Mourenx et Os-Marsillon ont été destinataires du compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 8 octobre dernier, à la Préfecture, pour organiser la simulation de la mise en œuvre du PPI de la plateforme Induslacq qui aura lieu le mardi 20 novembre à partir de 10 H.

Le Bureau prend connaissance du contenu de ce compte rendu.

Un deuxième PPI devait être programmé sur Yara à Pardies le 29 novembre mais les maires concernés ont précisé, lors d'une réunion préparatoire à la Préfecture, qu'organiser 2 exercices à 9 jours d'intervalle n'était pas pertinent ; par conséquent le 29 novembre, seul le POI sera déclenché par Yara.

*Le Bureau souhaite que la population concernée soit bien informée de l'organisation de l'exercice le 20 novembre et qu'un courrier soit envoyé au Préfet pour lui demander de bien vouloir veiller à ce que les moyens de gendarmerie déployés soient raisonnables, tant au niveau des effectifs que des consignes à faire passer.*

### **4. PLR : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE NON PROTEGE.**

Le recensement a été fait sur les 37 boucles du nouveau plan local de randonnées qui comporte 28 itinéraires pédestres, 5 itinéraires VTT et 4 itinéraires de découverte.

Sur ces 37 boucles, 22 boucles possèdent du patrimoine rural non protégé : il y a en tout 13 fontaines, 2 lavoirs, 1 puits, 6 ponts, 3 oratoires, 15 monuments aux morts, 23 croix et 3 chapelles.

Le patrimoine recensé est propriété communale. Jusqu'à présent, le Conseil général a mené une politique en faveur de la restauration du patrimoine rural non protégé public et aidait financièrement à hauteur de 25 %.

Proposition est faite d'une mise en place, par la communauté de communes de Lacq, d'actions de sensibilisation et de valorisation en faveur de la restauration du patrimoine rural non protégé dans le cadre de la compétence Plan Local de randonnées.

Ainsi, pour 2013, pourrait être valorisé le pont romain de Sauvelade.

La commission animation du territoire a préconisé une sensibilisation des communes au patrimoine par la transmission du rapport et une aide possible en ingénierie pour le montage du projet. En revanche, elle a émis un avis négatif pour une participation financière de la communauté à la restauration de ce patrimoine.

*Le Bureau suit l'avis de la commission.*

5. **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ENTREPRISE TIGF POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT DES SCOLAIRES DU TERRITOIRE DE LA CCL AFIN DE VISITER L'EXPOSITION « LES NOUVEAUX CHEMINS DU GAZ, ENJEUX D'UN CHANTIER AU FIL DES TERRITOIRES » A ARTHEZ-DE-BEARN, EXPOSITION ORGANISEE PAR TIGF ET REALISEE PAR LACQ ODYSSEE.**

Par courrier en date du 28 septembre 2012, l'entreprise TIGF sollicite une subvention pour participation aux frais de transport des scolaires du territoire de la communauté de communes de Lacq afin de leur permettre de visiter l'exposition « *Les nouveaux chemins du gaz, enjeux d'un chantier au fil des territoires* » à Arthez-de-Béarn, exposition organisée par TIGF et réalisée par Lacq Odyssee.

Les visites se sont déroulées du lundi 15 octobre au vendredi 19 octobre 2012 et ont concerné 13 écoles du territoire de la collectivité, soit 285 élèves.

La demande de subvention de TIGF s'élève à 3 500 € (pour 16 écoles dont 3 hors territoire de la communauté) mais après une étude interne avec une estimation des frais de transport réels pour les 13 écoles du territoire intercommunal, le montant a été évalué à 1 438,14 € TTC.

*Avis favorable du Bureau pour verser cette subvention.*

6. **ASSOCIATION CABL : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ POUR LA DISTRIBUTION DE SON MAGAZINE.**

La communauté de communes de Lacq a accepté que le CABL puisse bénéficier de son service de distribution à condition que le conditionnement soit effectué par l'association et que sa communication soit groupée à celle de la collectivité.

Le CABL a prévu 5 distributions de son magazine Guide des commerçants et artisans du bassin de Lacq (nouvellement dénomination des Rendez-vous du bassin de Lacq) et d'éditions spéciales à thèmes ciblés dans l'année. Aussi le CABL souhaiterait-il obtenir un planning de distribution de façon à se préparer et ainsi ne pas désorganiser les distributions de la communauté de communes de Lacq.

*Avis favorable du Bureau.*

7. **POINT SUR LA FUSION ENTRE LA CCL, LA CCCO ET LA COMMUNE DE BELLOCO : COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL « FUSION » DU 25 OCTOBRE.**

A l'issue de cette réunion, le groupe de travail chargé de l'étude sur le rapprochement entre les communautés de communes de Lacq et du canton a arrêté de façon définitive la liste des compétences qui ne posent a priori pas de problèmes à court terme et dont pourrait se doter la future intercommunalité.

Il a également été décidé de constituer des groupes de travail composés d'élus et techniciens des deux collectivités autour des compétences suivantes : tourisme, déchets ménagers, voirie, aide technique à l'urbanisme, logement et aide aux devoirs/aides financières aux étudiants/enseignement.

**8. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS :**

Le marché ordinaire à prix unitaires d'une durée d'un an reconductible trois fois pour les prestations de nettoyage des vitres de quatre bâtiments de la Communauté de communes de Lacq et des galeries situés à Mourenx est attribué à l'entreprise ISIS (Lons) pour un montant estimatif annuel de 6 591,76 € HT.

Le marché ordinaire à prix unitaires pour les travaux de voirie liés à la PVR secteurs Sarramagna et Lacassagne à Cescau est attribué à l'entreprise EIFFAGE TP (Orthez) pour un montant estimatif de 78 511.00 € HT.

*Le Bureau prend acte de ces informations.*

-----